

UNITED NATIONS  NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017  
CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

Référence : C.N.565.2010.TREATIES-2 (Notification dépositaire)

ACCORD EUROPÉEN SUR LES GRANDES VOIES NAVIGABLES  
D'IMPORTANCE INTERNATIONALE (AGN)

GENÈVE, 19 JANVIER 1996

AUTRICHE : RATIFICATION

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

L'action susmentionnée a été effectuée le 30 août 2010, avec :

Réserve (Traduction) (Original : anglais)

Conformément à l'article 11 de l'Accord, la République d'Autriche déclare qu'elle ne se considère pas liée par l'article 10 du présent Accord.

L'Accord entrera en vigueur pour l'Autriche le 28 novembre 2010 conformément au paragraphe 3 de son article 8 qui stipule :

"Pour chaque État qui déposera un instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion après la date à partir de laquelle court le délai de 90 jours spécifié aux paragraphes 1 et 2 du présent article, l'Accord entrera en vigueur 90 jours après la date dudit dépôt."

Le 7 septembre 2010



Attention : Les Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications dépositaires sont publiées uniquement en format électronique. Les notifications dépositaires sont mises à la disposition des missions permanentes auprès des Nations Unies sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse <http://treaties.un.org>, sous la rubrique "Notifications dépositaires (CNs)". En outre, les missions permanentes et toute autre personne intéressée peuvent s'abonner pour recevoir les notifications dépositaires par email à travers le "Services automatisés d'abonnement", qui est également disponible à l'adresse <http://treaties.un.org>.